



Déclaration liminaire des élus CGT au CTL

Monsieur le Directeur,

Le 15 novembre, 1 agent sur 4 était en grève, au plan national comme dans le département du Rhône. Plus d'une centaine d'agents se sont rassemblés sur l'esplanade de la CAE et vous ont attendu vainement. Ils souhaitent pourtant vous dire leur ras le bol concernant la dégradation des conditions de travail que vous leur imposez. Ils ont ainsi dit haut et fort leur exigence de voir stopper les suppressions de postes, l'arrêt des restructurations et des fusions de services, leur refus du PPCR, du RIFSEEP et du Prélèvement à la Source.

Dans certains services le nombre de gréviste est impressionnant : 49% au CPS, 13 cadres supérieurs dans les trésoreries de proximité, aux SPF encore une fois la forte mobilisation exprime clairement le mécontentement des agents. Que répondez vous à ces agents ? Stopper vous enfin les restructurations notamment la fusion des SPF dans le département ?

L'ordre du jour du CTL que vous convoquez aujourd'hui et les documents préparatoires incitent les élus CGT à venir dénoncer une fois encore la légèreté avec laquelle vous traitez les dossiers.

En effet, 10 points à l'ordre du jour et une convocation à 14h30, comptez-vous bâcler les débats en 2h ?

Le point sur le SIE Lyon 3 est toujours vide d'explication sur l'analyse du travail qui conduit à la proposition de cette nouvelle organisation ! C'est se moquer des agents et de leurs élus que de présenter une fiche telle que celle-ci. D'ailleurs, cette organisation est déjà en place, depuis l'été. Elle a été présentée aux agents du service comme un moyen de pallier aux difficultés dues à l'insuffisance des emplois. Si la CGT n'était pas intervenue lors du CTL du 4 octobre, vous comptiez passer ce point comme une simple information !

Les fiches sur les pôles inter régionaux sont présentées pour informations du CTL. Comme nous l'avons rappelé lors du précédent comité à propos du SIE Lyon 3, les mesures sur l'organisation du travail doivent être soumises pour avis à cette instance.

Concernant le pôle pénal interrégional, la fiche soumise au CTL précise qu'à ce jour la DIRCOFI a laissé jusqu'au 30 novembre 2016 aux directions locales leur choix d'option (transfert ou conservation de la rédaction des plaintes).

Il aurait été souhaitable qu'à cette date 21 novembre, la position de la direction soit donnée aux représentants des personnels afin de préciser les conséquences pour les agents.

Pourtant, l'organisation du travail dans les services impacte directement les conditions de travail des collègues et devrait donc être présentée de manière précise aux élus du personnel, comme le prévoit la réglementation.

Ces dossiers illustrent sans ambages votre mépris des agents et des élus.

Concernant le CTL du 4 octobre, les élus CGT avaient porté de nombreuses questions sur les documents présentés et pour lesquelles vous n'aviez pas été en mesure d'apporter des réponses. Vous deviez nous transmettre ces réponses, or à ce jour, nous les attendons encore !

Dans le même sens et depuis de nombreux mois la CGT a réclamé que la Direction se mette en conformité avec la législation en vigueur notamment en mettant en place dans tous les sites des panneaux d'affichage réservés aux syndicats. Malgré les promesses rien n'a été fait !

Les locaux syndicaux également ont fait l'objet à plusieurs reprises de demandes orales et écrites auprès de vos services afin qu'ils soient équipés à minima : PC, accès internet, téléphone, imprimante. Rien là encore.

Enfin, la CGT tient à soulever un fait grave. La DRFIP du Rhône est la seule Direction à avoir criminaliser l'action syndicale du 17 octobre. Cette action symbolique n'était pas différente dans la forme et dans le fond des actions que nous avons régulièrement faites dans le département depuis de nombreuses années. Dénoncer sciemment certains militants afin qu'ils soient sanctionnés est non seulement discriminatoire mais démontre bien votre volonté d'engager le fer, coups bas compris, contre les syndicats et donc contre l'ensemble des collègues.

Nous ne pouvons pas poursuivre une discussion dans un cadre institutionnel si vous persistez à criminaliser l'action syndicale, comme vous le faite pour l'action du 17 octobre.

Dans ces conditions, et à moins que vous nous annonciez immédiatement l'abandon de toute mesure répressive envers nos camarades et répondiez à l'ensemble de nos demandes, nous quitterons cette salle et boycotterons ce que vous appelez dialogue social.

Lyon, le 21 novembre 2016